



Crédit gratuit et paiement fractionné

Le paiement fractionné, c'est payer en trois ou quatre fois, sur des sites de e-commerce ou en magasin.

Cette facilité de paiement est proposée gratuitement ou est parfois payante. Lorsque le délai de paiement, sans frais, est supérieur à trois mois, il est assimilé à un crédit gratuit, traité comme un crédit à la consommation.

Le paiement fractionné en trois ou quatre fois, comme le crédit gratuit, permettent au commerçant de vendre tout de suite, même si le coût de la facilité de paiement ou du crédit supporté par le commerçant réduit sa marge sur le prix de vente.

Pour le consommateur, cette pratique a pour avantage de l'inciter à acheter immédiatement, sans reporter son achat au moment où il disposera de la somme nécessaire.

Lorsque la durée du crédit gratuit est supérieure à trois mois, il est soumis à la réglementation applicable aux crédits à la consommation.

Le prêteur doit vous remettre une fiche d'information précontractuelle, qui décrit les caractéristiques du crédit proposé, vous permettant de comparer cette offre avec d'autres propositions de crédit. Puis il vous remet une offre de crédit qui aura valeur de contrat lorsqu'elle sera signée définitivement par vous et l'établissement de crédit.

Source : <https://www.lafinancepourtous.com/pratique/credit/credit-a-la-consommation/credit-gratuit-paiement-fractionne/>

C'est parti !

Face à cette offre, monsieur Khar craque.
Il achète une voiture qui coûte 12 149 € à crédit.
Il verse 3 500 € à la commande.
Il donne 2 250€ à la livraison.
Il règle le solde en 36 mensualités de 215 €.

Cette offre respecte-t-elle ce qu'elle annonce ?

À NE PAS MANQUER

Facilités de paiement

**crédit sans frais quelle
que soit la durée de
remboursement !***

* sous conditions, pour une durée n'excédant pas 12 mois

